

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La participation aux cours de danse organisés par l'association JADE est soumise à la remise d'un dossier d'inscription complet.

I. Inscription et adhésion

Le dossier doit comprendre :

- La fiche d'inscription en ligne dûment complétée sur HelloAsso ;
- La fiche sanitaire correctement renseignée pour les mineurs ;
- Le règlement intégral de la cotisation.

Un paiement en trois fois est possible (cf lien HelloAsso):

- à l'inscription ;
- le 1er octobre ;
- le 1er novembre.

Attention : cette possibilité constitue uniquement une facilité de paiement et ne correspond pas à un règlement trimestriel. Les trois versements seront encaissés même en cas d'arrêt des activités en cours d'année.

Tout abandon en cours de saison ne donne droit à aucun remboursement, même partiel, y compris sur présentation d'un certificat médical.

Pour les mineurs, une autorisation parentale de sortie autonome devra être signée et remise à l'association lors de l'inscription.

II. Cours d'essai

Les 2 premières semaines de cours d'essai sont gratuites.

À l'issue de cette période, toute participation aux cours sans adhésion annuelle devra être réglée au tarif « cours à la carte ».

Le paiement devra être effectué au plus tard la veille du cours via notre compte associatif HelloAsso.

Les sommes versées au titre des cours à la carte :

- ne sont pas déductibles du montant de l'adhésion annuelle ;
- ne sont pas remboursables ;
- restent acquises à l'association JADE en contrepartie du cours suivi.
- Les personnes ayant déjà réglé leur adhésion annuelle ne sont pas concernées par cette disposition.

III. Responsabilité

Les téléphones portables, objets de valeur et effets personnels restent sous la responsabilité de leur propriétaire.

L'association JADE décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.

IV. Horaires

Les élèves doivent se présenter à l'heure aux cours.

Le professeur se réserve le droit de refuser l'accès à un élève arrivant avec un retard important, notamment si celui-ci ne lui permet plus de participer à l'échauffement dans de bonnes conditions.

V. Tenue et équipement

Chaque élève doit porter une tenue adaptée à la pratique sportive et respectueuse du cadre de l'activité.

Pour des raisons d'hygiène et afin de préserver le parquet de la salle, il est obligatoire d'apporter une paire de chaussures de sport propres et sèches, transportées dans un sac.

Les cours d'éveil, d'initiation enfants, de danse africaine et d'Afro Modern Jazz se pratiquent pieds nus ou en chaussettes antidérapantes.

Le port de genouillères souples est recommandé pour les cours de Hip-Hop.

VI. Responsabilité des parents

Les parents ou représentants légaux doivent s'assurer de la présence du professeur avant de laisser leur enfant dans la salle de danse.

Ils doivent également récupérer leur enfant à l'heure de fin du cours.

Les enfants ne sont placés sous la responsabilité des professeurs que pendant les créneaux horaires prévus par l'association. En dehors de ces horaires ou en cas d'absence imprévue du professeur, la responsabilité de l'association ne saurait être engagée.

LICENCES FFD

La licence loisir est à la charge de chaque danseur. Si le danseur ne souhaite pas souscrire à cette licence, il devra obligatoirement disposer d'une assurance responsabilité civile personnelle couvrant sa participation aux activités de l'association. En cas de non-souscription à la licence, l'association JADE ne pourra être tenue responsable des dommages ou incidents pouvant survenir dans le cadre des activités durant l'année. Le règlement de la cotisation vaut prise de connaissance et acceptation de cette disposition, ainsi que l'engagement à décharger l'association JADE de toute responsabilité en cas de non-souscription à la licence.

La licence compétition est obligatoire pour tous les danseurs intégrant la Compagnie et participant aux compétitions ou manifestations nécessitant cette licence.

Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et l'accepter dans son intégralité par mon inscription à l'association JADE